

5 | Efficacité professionnelle et développement personnel

MAÎTRISER LA NOMENCLATURE GÉNÉRALE DES ACTES PROFESSIONNELS EN HAD OU EN SSIAD



Durée : 1 jour



Intervenants

Responsable partenariat IDEL, consultant spécialisé



Public visé et prérequis

- Cadres de santé
- Infirmiers
- Personnels affectés au règlement des factures

Objectifs et compétences professionnelles visés

- Comprendre la tarification
- Maîtriser le cadre réglementaire de la nomenclature générale des actes professionnels (NGAP)
- Sécuriser la collaboration avec les IDEL et la facturation des actes

Programme de la formation

En préalable, la tarification en établissement sanitaire ou médico-social

- Le financement de la structure
- La rémunération de l'IDEL
- L'application de la nomenclature générale des actes professionnels dans votre établissement

Le cadre réglementaire de la nomenclature générale des actes professionnels

- Les principes de base de la NGAP :
 - Les actes
 - Les déplacements
 - Faire le lien avec sa propre réalité
 - Les nuits, dimanches et jours férié
 - Les tarifs
- Les forfaits pour acte intermédiaire, pour intervention sur demande du patient
- Les règles de cumuls d'actes autorisés
- Les actes dérogatoires

La mise en œuvre concrète de la NGAP

- L'application de la NGAP
- La rémunération de certains actes non prévus dans la NGAP
- La majoration pour coordination infirmière non applicable

La collaboration avec les IDEL et la facturation des actes

- Le cadre de la collaboration IDEL
- Le processus de facturation
- Les enjeux d'une gestion rigoureuse de la facturation
- Instaurer une relation partenariale avec les cabinets libéraux

Tarif et dates Inter : Consulter le calendrier des formations Inter

Tarif Intra/groupe (présentiel, distanciel, sur-mesure) : Nous contacter